

Conseil communal du 30 juin 2022

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant la retransmission en direct des séances du conseil communal

Proposition de délibération déposée par le PTB*PVDA, visant à assurer pour chaque séance publique du conseil communal une rediffusion filmée en direct via internet et à laisser les enregistrements à disposition du public.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Nous aimerions que les séances du conseil communal soient filmées, retransmises en direct et que les enregistrements restent en ligne. Nous serions même d'accord pour reporter l'échéance à janvier 2023. Nous pensons que c'est un objectif tout à fait réalisable.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open Vld : Pendant la pandémie, les séances du conseil communal, qui se tenaient en virtuel, étaient diffusées en direct sur internet. Ce fut encore le cas une ou deux fois après le retour des réunions en présentiel.

Dans la mesure où la transmission en direct de nos débats est inscrite dans l'accord de majorité, pourquoi s'est-elle arrêtée ? Quand reprendra-t-elle ?

Ne pensez-vous pas que permettre à chaque citoyen, y compris à celles et ceux qui ne peuvent facilement se déplacer en soirée, de suivre nos délibérations est une question de démocratie locale et de transparence ?

Quelles autres actions le Collège compte-t-il entreprendre pour augmenter la transparence et la connaissance des débats du conseil communal ?

L'argument budgétaire me semble assez faible. Par exemple, en septembre, vous convoquez un conseil communal exceptionnel pour votre accession au pouvoir. Or rien que les jetons de présence pour les conseillers communaux coûtent 10.000 euros. Diffuser les conseils communaux, c'est 20.000 euros, soit 0,01 % du budget. Je pense qu'il y a moyen de les trouver si on veut. C'est une question de démocratie.

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Rassurez-vous, monsieur Naether, si nous convoquons un conseil supplémentaire, ce n'est pas pour célébrer mon accession au pouvoir. Étant donné que nous votons le budget tardivement – vous nous l'avez fait remarquer plus d'une fois –, les services de différents départements ont souhaité ajouter un

conseil pour accélérer les engagements d'un certain nombre de dépenses. Au risque de vous décevoir, c'est pour des raisons techniques et pratiques que nous avons prévu une seconde séance exceptionnelle au mois de septembre.

En ce qui concerne la transmission en direct des débats, comme je l'ai déjà indiqué lors de la présentation du budget, nous souhaitons trouver une autre solution technique. Lors des arbitrages budgétaires, j'ai invité les membres du Collège à réfléchir avec moi à d'autres sources d'économie. Vous considérez que 20.000 euros ce n'est pas beaucoup mais sachez que nous avons dû renoncer à soutenir certaines associations comme nous aurions voulu le faire.

Il est exact que nous nous étions engagés à transmettre en direct les séances du conseil. Mais les offres qui nous sont revenues à la suite du cahier des charges que nous avons lancé de 2.500 euros par séance et même 5.000 euros pour la diffusion de la première, comme s'il s'agissait d'une retransmission d'un match de division 1, semblaient assez disproportionnées au regard de notre situation budgétaire.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, je pense pouvoir satisfaire vos souhaits de démocratie et de totale transparence de nos travaux, y compris sur les réseaux sociaux ou en tout cas sur un support de streaming facile et accessible à tous. Nous sommes en train de travailler à une solution. À ce stade, je ne peux vous en dire davantage parce que nous n'avons pas fait d'inscription budgétaire.

Je suis mis au défi de le faire pour le 1^{er} janvier 2023. J'espère pouvoir vous satisfaire avant cette date.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Une des solutions serait de supprimer un poste d'échevin... Quoi qu'il en soit, ce serait bien de prendre une décision, parce que ça fait six mois qu'on attend.

Interpellation citoyenne sur la politique du logement public dans l'accord de majorité et les revendications des locataires des logements sociaux du square Jacques Franck

Mme Wahbeh : Je suis ici pour représenter les locataires sociaux habitant au square Jacques Franck, signataires de cette interpellation. Nous sommes unis par les mêmes souffrances et nous vous demandons de nous aider à mettre en place des solutions durables à nos problèmes de logement.

C'est le Foyer du Sud, anciennement Foyer saint-gillois, qui gère ces bâtiments. Nous l'avons interpellé à de multiples reprises, sans réel succès : les problèmes demeurent. Nous nous adressons à vous car votre politique et celle du Foyer sont liées. Dans votre accord de majorité, vous vous étiez engagés à vous attaquer aux problèmes que nous subissons. « Consacrer des moyens importants à la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques des logements sociaux et communaux » et « poursuivre la lutte contre les logements insalubres » figuraient parmi vos priorités.

Pour vous faire comprendre la situation, voici une liste non exhaustive des problèmes que nous connaissons :

– Chez moi, il y avait une fenêtre qui ne s'ouvrait plus bien. La solution a été de carrément la condamner ! Et je ne suis pas le seul à avoir subi de traitement, c'est courant... ;

– L'année passée, le système électrique des tours Jacques Franck a été rénové. Avec pour résultat que maintenant, dans plusieurs logements, l'électricité saute dès qu'on connecte un chargeur GSM, qu'on allume la télé ou branche un frigo... ;

– Malgré les entretiens, la ventilation dans les salles de bain est insuffisante, cela provoque de la moisissure, qui est dangereuse pour la santé... ;

– Les ascenseurs sont régulièrement en panne, les conséquences sont très dures pour certains locataires – personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques –, contraints de rester chez eux durant deux jours – temps moyen que prend la réparation de l'ascenseur... ;

– Il y a des infiltrations d'eau dans la dalle, ce qui est dangereux, et l'entretien habituel du Foyer se limite à remplacer le lino. Il ne résout pas le problème d'infiltration et doit donc être répété après quelques temps... ;

– De tels entretiens sont réguliers mais largement insuffisants. Les réparations sont mal faites et se multiplient tant et si bien qu'il arrive fréquemment – une fois par mois au moins – qu'on doive nous couper le chauffage et l'eau chaude pour des petits travaux ;

– Les locataires sont culpabilisés pour des problèmes qui sont en fait structurels. On nous envoie des factures comme s'il s'agissait de dégâts que nous avons causés, alors que cela devrait être au propriétaire de prendre en charge ce type d'entretien et de défauts

structurels. Par exemple, les évacuations sont souvent bouchées et, en disant que c'est de notre faute, on nous envoie la facture... ;

– Les caves ont été cambriolées plusieurs fois – ce qui déjà n'est pas normal – mais, en plus, nous avons dû payer les portes défoncées... Autre exemple : la mauvaise qualité des finitions, des appareils et des menuiseries fait que des dégâts se créent sans arrêt – il suffit d'un coup de vent pour défoncer un chambranle de porte – et le Foyer, encore une fois, nous envoie la facture...

Bref, nous demandons que notre dignité soit respectée. Vivre dans de tels logements ne correspond pas à la définition de la dignité. À tout cela s'ajoutent des problèmes de « petite délinquance », comme la consommation de drogues dans les espaces communs, les escaliers et les caves, qui sont le fait de gens qui n'habitent pas le bâtiment et, parfois aussi, des cambriolages et des incendies.

Que fait la majorité par rapport à ces problèmes aux tours Jacques Franck ?

Quels sont les projets de construction de nouveaux logements sociaux de qualité à Saint-Gilles ? Nous n'en pouvons plus de vivre dans des bâtiments qui ont été mal construits !

Quels contacts sont pris avec le Foyer pour que cessent le mépris et la culpabilisation de cette partie des habitants de la commune que nous représentons ? Toutes ces factures sont injustes et on nous impose toujours plus de démarches administratives pour faire valoir nos droits. Beaucoup d'entre nous ne peuvent pas effectuer ces démarches interminables.

Que mettez-vous en place comme mesures d'inclusion sociale – emploi, enseignement, etc. – pour les gens du quartier qui tombent dans la petite délinquance et la drogue ? Il s'agit de problèmes sociaux qui doivent être résolus par des politiques sociales. Or, trop souvent, les jeunes sont abandonnés et les locataires sociaux aussi.

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Merci infiniment, madame, pour votre interpellation qui va permettre à la présidente du Foyer du Sud de détailler la politique d'investissement de la Société immobilière de service public destinée à améliorer la qualité des logements.

Ces investissements ont notamment concerné les tours Jacques Franck – isolation des bâtiments, rénovation des systèmes de chauffage... Mais je ne voudrais pas anticiper les réponses de Mme François qui vous communiquera des chiffres précis, qui seront transmis à l'ensemble des conseillers communaux. Il n'y a rien de confidentiel puisque cette politique d'investissement a été budgétée et tous les groupes qui siègent au conseil communal sont représentés au conseil d'administration (CA) du Foyer du Sud, y compris l'opposition. Dans le cadre du programme de rénovation, les membres du CA ont d'ailleurs

eu l'occasion de visiter un certain nombre de logements avant et après les travaux. Un vrai travail de fond est entamé et nous y sommes particulièrement attentifs.

Je m'exprimerai plutôt en tant qu'échevin de la Prévention. Comme vous le savez, une antenne est installée dans le bas du square Vlogaert et nos agents sont confrontés depuis de nombreuses semaines, voire de nombreux mois, à des jeunes qui réalisent des performances sur des scooters. Nous avons des réunions régulières avec les forces de police et les organisations de jeunesse. Récemment, les associations de jeunesse se sont réunies pour travailler sur ces problèmes et essayer de jouer la carte de la prévention. Il m'est arrivé d'interpeller moi-même des adolescents parce que je voyais de jeunes enfants monter sur ces engins. Des nombreuses personnes âgées du quartier ont attiré mon attention sur les nuisances nocturnes. Les rapports du service de la Prévention sont réguliers en la matière, les services de sécurité sont prévenus. Nous recevons un certain nombre d'appels pour demander que la police de la zone Midi intervienne.

Je peux vous assurer que de nombreux collaborateurs sont sur le terrain. Le service de médiation organise des réunions pour sensibiliser les parents des plus jeunes. Sans passer nécessairement par la répression, ils les invitent à faire preuve de plus de vigilance à l'égard de leurs enfants, d'autant que, dans le passé, des jeunes ont été blessés et qu'il y a eu des accidents, parfois assez graves.

L'échevin des Sports, qui a rejoint le Collège depuis peu, et l'échevin de la Jeunesse sont particulièrement sensibles à ces questions. Un travail de fond entre le CPAS et Mme François est également réalisé afin que les opérateurs de la cohésion sociale, dont la Maison de l'ado, puissent jouer pleinement leur rôle. Sachez que nous nous tenons à votre disposition et vous remercions de nous avoir interpellés.

Je vais céder la parole à Mme François, la présidente du conseil d'administration du Foyer du Sud.

Mme Catherine François, présidente du Foyer du Sud : Je vous remercie de me permettre de m'exprimer en séance. En effet, il est utile de rappeler qu'il n'est pas d'usage d'interpeller directement le Foyer du Sud au conseil communal.

Au préalable, j'aimerais indiquer, en tant que présidente du Foyer du Sud mais aussi au nom de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Foyer, l'étonnement qu'a suscité la présente démarche dans la mesure où il existe de nombreuses procédures et moyens de signaler des problèmes techniques, de solliciter des interventions, de déposer plainte auprès du Foyer de manière interne ou de déposer plainte de manière externe.

Nous disposons d'abord de relais sur place. Il y a, pour chacune des tours du square Jacques Franck, un concierge. Ils sont un relais essentiel, un relais de première ligne entre

les locataires et le Foyer. De même, une assistante sociale est affectée à chacune des tours. Elles sont également un relais privilégié pour tous les problèmes que les locataires peuvent rencontrer.

Pour compléter l'intervention de M. Spinette sur la prévention, outre la présence du service de la Prévention directement au pied des tours, le Foyer du Sud dispose de six agents de convivialité qui ont aussi pour mission d'améliorer le climat social dans les tours et à l'extérieur.

Nous disposons également du PCS Franck, qui occupe un local au pied des tours et compte une coordinatrice et deux animateurs. Le lavoir social, qui assure la blanchisserie et offre un service d'aide ménagère et d'aide à la vie familiale, est encore une source de communication supplémentaire. Tous ces acteurs et actrices sont présents pour accompagner les locataires dans leur quotidien et peuvent récolter les plaintes éventuelles ou relayer les problèmes techniques.

Nous disposons aussi de permanences techniques ainsi que de mécanismes de plaintes internes et externes.

Il y a un service technique – appelé « régie technique » – et un service de maintenance, dont les numéros sont affichés dans chacun des halls de nos logements sociaux et rappelés dans la gazette du Foyer, distribuée trimestriellement. Chaque locataire reçoit une farde d'accueil à l'entrée du bail qui reprend toutes ces informations.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à ce jour, la régie technique a pratiqué 168 interventions à la tour Franck 1 et 132 à la tour 2, principalement pour des problèmes d'ascenseurs, d'électricité, de gros œuvre, de menuiserie ou de plomberie. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Les tours ont été construites en 1974.

En ce qui concerne les plaintes, outre celles qui peuvent être adressées aux différents services mentionnés, chaque locataire dispose de la faculté de déposer une plainte auprès des deux directeurs. Ceux-ci reçoivent une fois par semaine les éventuels plaignants pour analyser la situation et améliorer nos services. À ce jour, aucune demande n'a été adressée aux directeurs concernant les deux tours.

Et, dans le cas où le locataire souhaiterait porter plus haut sa plainte, en raison d'une rupture du lien de confiance, chaque locataire a la faculté d'introduire une plainte auprès du délégué social de la Société de logement de la Région bruxelloise (SLRB). Car, comme vous le savez sans doute, le Foyer du Sud est sous la tutelle de la Région et de la SLRB.

Sur ces cinq dernières années, aucune plainte concernant les deux tours Franck n'a été déposée ! Il va donc sans dire que je suis étonnée de nous retrouver questionnée dans cette enceinte alors que nos bureaux sont toujours ouverts et accessibles par permanence, par téléphone ou par voie électronique.

Chez nous, chaque locataire est traité selon les valeurs du Foyer : respect, autonomie, intégrité, solidarité et convivialité. Notre porte est ouverte. Je vous invite à nous rencontrer ou à contacter la régie technique, ou le relais de votre choix, pour rétablir peut-être votre confiance en nous.

De là à dire que tout est parfait, certainement pas. Notre société de logement social, active sur Saint-Gilles et Forest, compte 2.212 logements. Et, comme à Saint-Gilles, la faculté de créer de nouveaux logements est limitée par la réalité du territoire – il n’y a plus d’espaces pour construire – nous avons mené le projet de transférer une partie du patrimoine de la Régie – nous sommes en train d’acheter 250 logements à la Régie foncière saint-gilloise – et nous continuons à prospecter, en collaboration avec la commune, pour trouver de nouvelles opportunités d’achat de logements sociaux.

Nous développons un programme de rénovation des logements, fondé sur un cadastre technique précis et rigoureux. Nous avons une information complète sur l’état de nos bâtiments.

Les tours Franck 1 et 2 comptent chacune 18 étages et 108 logements, soit 216 au total. Cela représente environ 250 personnes par tour. Le loyer moyen s’élève à 313 euros. Chaque appartement est doté du chauffage central, de double vitrage, de détecteurs de fumée et est, bien sûr, en conformité électrique.

Depuis 2019, nous rénovons chaque logement entre deux locations. Quelque 32 logements ont déjà été rénovés dans chaque tour, et 21 sont en cours de rénovation. Chacune de ces rénovations coûte entre 15.000 et 20.000 euros et, avec l’inflation, il faut s’attendre à une augmentation de 20 à 30 %. Il va de soi que ces remises à neuf ne peuvent se faire que lorsque les logements sont vides.

Parallèlement, nous continuons de mener des chantiers structurels dans les deux tours.

Entre 2017 et 2018, pour se mettre en conformité avec les normes européennes, nous avons procédé au remplacement complet des quatre ascenseurs des deux tours, ce qui a représenté un coût d’1 million d’euros.

En 2019, tous les immeubles, logements, et parties communes ont été mis en conformité électrique pour un montant de 1.340.000 euros. En 2021, 460.000 euros ont été consacrés au renouvellement complet de la production de chauffage dans les deux tours, afin de réduire davantage encore les factures énergétiques de nos locataires.

Nous avons programmé dans le plan d’investissement une rénovation complète de l’enveloppe des bâtiments, en ce compris les systèmes de ventilation pour un montant de 7 millions.

J'arrête ici l'énumération des travaux. Je vais distribuer à toutes les personnes présentes un document récapitulatif des travaux effectués depuis 1990 dans les deux tours. Il contient également les numéros et moyens de transmettre des plaintes.

Quant à la question des refacturations aux locataires, sachez qu'outre la garantie de deux ans qui est offerte lors de l'entrée dans le logement, peu d'interventions sont facturées aux locataires. Celles qui le sont, le sont sur la base du livret de travaux, remis à chaque locataire et fondé sur le code civil. Après vérification auprès des services, la majorité des interventions facturées concernent des débouchages de la partie privative des canalisations. De nombreux locataires jettent encore malheureusement beaucoup d'éléments dans les éviers, etc.

Comme vous le voyez, nous ne négligeons pas les investissements et la rénovation des tours, parce que nous avons à cœur, au Foyer du Sud, d'offrir à nos locataires des logements dignes et confortables. Assurer la qualité de notre patrimoine et le bien-être des locataires est notre mission de service public.

Bien évidemment, je transmettrai, à la régie technique du Foyer du Sud, les éléments précis que vous mentionnez dans votre interpellation afin qu'elle réponde à vos problèmes de condensation et de châssis.

Enfin, M. Spinette a détaillé les éléments de contexte externe : les problèmes de vandalisme et de délinquance, en particulier dans la tour 2. Nous y sommes attentifs et collaborons avec la police et la commune pour y mettre fin. Nous rappelons souvent l'importance de ne pas laisser entrer dans l'immeuble des personnes non invitées. Nous sommes malheureusement confrontés à quelques individus qui prennent plaisir à mettre le feu au plafond, à briser les caméras de surveillance, à vider les extincteurs, à manger, dormir, fumer dans les parties communes, en y laissant leurs déchets, alors que le concierge nettoie quotidiennement. Ces personnes n'ont aucun respect pour les locataires.

Madame, je suis sensible à vos critiques et, si nous avons été en défaut, il faut nous le signaler. Je vous demande d'utiliser les services et mécanismes à votre disposition pour les dénoncer. Nous avons d'ailleurs déjeuné ensemble il y a un mois, et nous en avons parlé...

Je suis également sensible au professionnalisme des équipes du Foyer du Sud et à leur volonté de vous servir quotidiennement. À la suite de votre interpellation, nous enverrons un nouveau courrier à l'ensemble des locataires rappelant les numéros pour la maintenance et les interventions techniques, ainsi que les mécanismes de plaintes.

Je vous remercie pour votre interpellation et profite de l'occasion pour remercier les assistants sociaux, les concierges, les architectes, le service de location, le personnel de la régie technique, de la comptabilité, du lavoir social – service unique en son genre en Région

bruxelloise –, les agents de convivialité et les directeurs, qui, tous et toutes, font rayonner le service public par la qualité de leur travail.

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Je voudrais d’abord vous remercier, madame, d’avoir eu le courage de venir vous exprimer ici, et remercier aussi les personnes qui se sont jointes à votre interpellation. Ce n’est jamais évident de prendre la parole dans une assemblée comme celle-ci, surtout pour soulever des problèmes aussi importants.

Je ne vais pas répéter les éléments d’information que M. Spinette et Mme François vous ont transmis. Ils ont salué également le travail des équipes du Foyer du Sud qui se démènent quotidiennement.

Je voudrais rappeler les droits et devoirs des pouvoirs publics dans ce genre de situation. Les pouvoirs publics, c’est le Foyer du Sud, le Collège et le conseil communal. Le premier devoir est de vous écouter et d’entendre les souffrances que vous exprimez. Vous avez raison, les conditions que vous dénoncez ne sont pas à la hauteur de la dignité dont chacun devrait jouir et, en particulier, les locataires de logements sociaux, où les pouvoirs publics ont une responsabilité importante.

Mme François a cité une série de procédures et vous a fourni des documents qui montrent les travaux effectués. Néanmoins, s’il faut répondre aux urgences que vous citez dans votre interpellation, il faut aussi construire l’avenir. Légitimement, vous demandez des solutions durables pour faire face aux problèmes structurels. Même si personne ici ne pense que le Foyer du Sud n’a rien fait ces dernières années, la question qui se pose est de savoir comment, en dépit de ces efforts, agir à pour obtenir plus de résultats.

En tant que membres du CA du Foyer du Sud – dont nous allons assurer bientôt la présidence –, nous sommes tout aussi responsables que Mme François. Par conséquent, nous nous engageons à parer aux urgences, d’abord, mais également à examiner toutes les options possibles pour répondre, à moyen et long terme, de manière structurelle et durable, aux problèmes que vous rencontrez dans les tours. Cette réflexion doit se faire avec vous, les habitants, et pour vous, et pas seulement en mobilisant des experts et des études.

J’admets ne pas vous apporter de solutions immédiates mais, à cet égard, Mme François a mentionné une série d’éléments utiles pour permettre à vos plaintes d’être entendues et traitées.

Je vous remercie encore d’être venus ce soir et soyez assurés que nous suivrons avec attention l’évolution du dossier.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : D’abord, bravo ! Je vous remercie d’être venus. C’est très courageux. Ce n’est pas un exercice facile.

Votre démarche est trop rare. Nous entendons sur le terrain les problèmes que vous rencontrez mais ils remontent rarement jusqu'ici.

Je dois dire que je suis assez scandalisé, d'abord, de découvrir que le Collège n'avait pas prévu de réponse, et, ensuite, d'entendre celle de Mme François, présidente du Foyer du Sud et membre du parti socialiste.

J'ai l'impression, madame François, que vous n'avez rien entendu, rien écouté. Vous niez les problèmes. Vous n'avez aucune empathie, que du mépris ! Alors que les habitants vous parlent de problèmes structurels, vous répondez : « Beaucoup de locataires jettent n'importe quoi dans les éviers » Il y a des moisissures ? « C'est parce que les locataires sont idiots et n'ouvrent pas les fenêtres » Les résidents dénoncent le fait qu'on les culpabilise, et vous en rajoutez ! Pendant dix minutes, vous leur avez expliqué qu'ils n'utilisent pas les informations à leur disposition. Mais pourquoi en fait ? Parce qu'ils ne le savent pas ? Vous leur dites d'aller porter plainte... mais ils l'ont déjà fait, ils l'ont dit !

Aller déjeuner avec l'une ou l'autre locataire est peut-être sympathique mais c'est surtout problématique. Les discussions doivent se faire avec les services sur la base d'une analyse objective des dossiers.

Vous avez énuméré tous les travaux entrepris par le Foyer. Mais les habitants ne le nient pas. Ils disent eux-mêmes que plein de travaux sont faits. Le problème, c'est leur qualité. Ils ne sont pas durables. En plus, on les culpabilise en envoyant des factures pour des réparations qui, sur le marché locatif privé, incomberaient aux propriétaires. Pourquoi ce n'est pas comme ça dans le logement social ?

Les problèmes des logements sociaux, on les connaît. Rue de la Source, par exemple, lorsque l'ascenseur est tombé en panne à la suite d'un acte de vandalisme, la facture de réparation a été envoyée à l'ensemble des locataires ! C'est une punition collective ! Rue Combaz, des travaux ont été réalisés sans que les gens en aient été préalablement informés, des fenêtres ont été condamnées pendant plusieurs mois, notamment durant l'été... sans parler des squats avec des logements vides.

Ayez au moins l'humilité de reconnaître que ces problèmes existent. On ne critique pas le Foyer du Sud et, certainement pas, les travailleurs du Foyer. Vous utilisez toujours ce subterfuge et je trouve cela scandaleux. Les problèmes structurels existent partout à Bruxelles. Plutôt que de chercher à diviser les gens, ayez au moins l'honnêteté de reconnaître qu'il y a un problème fondamental dans le financement, dans les marchés publics, etc.

Sur les photos que vous avez montrées, les logements sont magnifiques. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder celles amenées par les habitants...

En revanche, je trouve que la réponse d'Ecolo est beaucoup plus digne.

J'espère que, dans vos futures permanences, Madame François, vous allez, avec le Collège, trouver des solutions.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR : Après mes collègues, je tiens, moi, aussi, au nom de mon groupe à vous remercier d'être venus et d'avoir porté ces problèmes à notre attention. Prendre la parole dans une réunion très formelle comme celle-ci demande du courage.

La réponse de la présidente du Foyer du Sud m'a profondément choqué. J'ai rarement entendu réponse aussi arrogante. Peut-être les procédures n'ont-elles pas été suivies, peut-être le conseil communal n'est-il pas le bon endroit où venir exposer ses griefs, il n'empêche que j'ai trouvé la réponse désobligeante.

Madame François, vous avez nié les problèmes – incontestables, lorsqu'on voit les affiches –, et êtes venue avec une grande déclaration de principe. Les principes, c'est très bien mais, manifestement, il n'y a pas de suivi. Or cela relève de votre responsabilité.

Il y a certainement un manque de rénovation des logements sociaux à Saint-Gilles. C'est peut-être l'occasion de se demander s'il n'est pas préférable de consacrer les budgets limités à la rénovation, plutôt que d'acheter davantage de bâtiments afin d'augmenter le nombre de logements sociaux ?

Je remercie encore les habitants d'être venus.

Mme Catherine François, présidente du Foyer du Sud : Je voudrais dire à mes collègues et, en particulier à mon collègue diplômé en psychologie, M. Fraiture, qui me parle de culpabilité et d'arrogance et qui casse son adversaire plutôt que de fournir des arguments, que le PTB et le MR, comme Ecolo d'ailleurs, font partie du conseil d'administration du Foyer du Sud. Et, à chaque fois, nous notons sur le PV l'accord du PTB et du MR sur nos politiques. La représentante du PTB ne conteste jamais rien. Ils sont donc assez mal placés pour émettre des critiques.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Nous siégeons au CA en tant qu'observateurs !

Mme Catherine François, présidente du Foyer du Sud : Les photos que j'ai montrées sont des photos d'appartements qui sont vides et remis à neuf avant d'être proposés à la location. À aucun moment, je n'ai nié les problèmes structurels des tours. Vous pensez bien que, si on pouvait les démolir et reconstruire d'autres logements, ce serait beaucoup plus simple que d'entretenir ces tours qui représentent, pour la société, un gouffre financier. Si tant de réparations sont nécessaires, c'est parce que nous avons affaire à un

bâtiment qui a vieilli. Il date de 1974. Je vous ai d'ailleurs fourni la liste de tous les investissements réalisés depuis 1990.

Par ailleurs, je n'ai jamais tenu de permanence logement social pour les locataires. Ce n'est pas parce que je suis arrogante, comme on m'en a fait le reproche dans cette assemblée où lorsqu'on veut critiquer quelqu'un on le traite d'arrogant, mais parce que j'estime que c'est de la manipulation. Ce n'est pas le rôle du politique. J'ai mentionné tous les services mobilisés pour recueillir les plaintes et régler les problèmes.

Mme Wahbeh : On ne dit pas que les travaux ne sont pas faits. Mais ils ne durent pas ! Quelque part, l'argent que vous dépensez est perdu. Les problèmes d'électricité et de plomberie, par exemple, sont récurrents. Il y a de l'humidité dans tout le bâtiment... Il faut résoudre les problèmes à la base !

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Madame, je vous remercie pour votre interpellation. Je peux vous assurer que le Collège a entendu votre message. Je vous remercie d'avoir mentionné dans votre intervention l'accord de majorité qui atteste de notre engagement en faveur du logement.

J'espère que cette interpellation sera le gage d'un dialogue fructueux entre le service social, la direction du Foyer du Sud et vous-mêmes, les habitants des tours.

Comme vous l'a précisé Mme François, vos demandes seront transmises au service technique et je présume que votre appel sera entendu. Nous espérons pouvoir revenir vers vous par la voix de notre échevine du Logement. Par ailleurs, tous les groupes ici représentés pourront, assurer, au sein du CA du Foyer, le suivi des questions que vous avez soulevées.